

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2022-151  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 14 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.  
Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD.  
Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND.  
Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERL.  
Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU.  
Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER.  
Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT.  
Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.

**Nbre de membres  
présents : 23**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 24**

**Excusé : 1**  
Dominique DANGEL.

**Absents : 9**

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA.  
Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN.  
Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Pouvoir : 1**

Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022**

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ENERGIE SUITE A  
ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 2 GRANDE RUE**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221223-2022-151-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2022-151****REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ENERGIE SUITE A ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 2 GRANDE RUE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-90 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé, dans le cadre de l'opération de réhabilitation et de redynamisation du centre-ville, l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 2 Grande Rue à VALENTIGNEY, cadastré section BK n°187, d'une superficie de 2a 98ca.

Tandis que l'acte de cession correspondant a été signé en date du 23 décembre 2021, l'ancien propriétaire, Monsieur PRETALLI Bryan, domicilié 50 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny – 25210 LE RUSSEY, n'a pas procédé à la résiliation immédiate des contrats de fourniture de gaz et d'électricité de ce bâtiment.

Cette résiliation est seulement intervenue le 08 janvier 2022 pour un premier contrat de fourniture d'électricité, et le 18 février 2022 pour un second contrat de ce type et pour le contrat de fourniture de gaz. Cependant, le bâtiment étant occupé, des consommations ont été constatées entre la date de cession et les dates de résiliation des contrats précités.

Il y a donc lieu de rembourser Monsieur PRETALLI Bryan des sommes qu'il a induit payées au titre de ces contrats, hors services optionnels souscrits, et ce au prorata temporis suivant ce détail :

Energie	Etage	Point De Livraison / Point de Comptage et d'Estimation	N° de facture	Quote-part de la ville en € TTC
Electricité	1	06 493 632 408 591	28 059 174 317	330.64 €
Electricité	2	06 493 921 844 106	28 864 577 998	6.42 €
Gaz	1	06 493 777 126 336	27 197 962 216	292.15 €
			TOTAL :	629.21 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement correspondant de 629.21 € à Monsieur PRETALLI Bryan.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**

**CM DU 14 DECEMBRE 2022**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221223-2022-151-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.